

PROTOCOLE SANITAIRE

2020-2021

A l'intérieur des structures municipales

RESPECT DES GESTES BARRIERES EN VIGUEUR

- Porter le masque de façon obligatoire dans tous les espaces de la structure dans laquelle se déroule l'activité (accueils, couloirs, toilettes, salles d'activités, ...).
- Se laver les mains à l'entrée de la salle ou gel hydro alcoolique.
- Respecter les cheminements à l'intérieur de la salle

CONDITIONS D'UTILISATION LIEES A L'EQUIPEMENT

- Ne pas dépasser le nombre de personnes maximum indiqué par votre référent.
- Suivre les indications sur les entrées/sorties et sens de circulation
- N'utiliser les systèmes de climatisation/chauffage que sur autorisation de la Ville

PROCEDURE SANITAIRE ET MESURES D'HYGIENE

- Mettre fin aux activités et faire sortir les participants 15 mn avant la fin de votre créneau horaire et aérer totalement la salle vide de toute personne 15 mn après chaque activité.
- Désinfecter le matériel et les surfaces de contact utilisées (meublier, poignées, interrupteurs...) avec des produits virucides (norme NF EN 14479) à chaque changement de groupes et avant de quitter la salle en fin de séance.
- Désigner auprès de la ville un « responsable de groupe » qui se portera garant du nettoyage et de l'aération effectués en fin de séance dans le respect du créneau horaire attribué.